

XI

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1907

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1907 s'élève à	fr.	8,903,957 »
Les crédits alloués pour 1906 montent à		8,767,838 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	158,119 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1907	fr.	7,403,957 »
— 1906		7,339,278 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	66,679 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1907	fr.	1,500,000 »
— 1906		1,428,560 »
		<hr/>
AUGMENTATION.		71,440 »

Soit en plus pour l'exercice 1907. fr. 158,119 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.ART. 1^{er}. — *Traitements et autres allocations et prestations*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	7,370,957 »
— alloué pour 1906.		7,304,278 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	66,679 »

Cette somme est nécessaire pour mettre les crédits des littéras g, i, j, l, n, o

NOTE PRÉLIMINAIRE.

en rapport avec les dépenses qui ont augmenté parallèlement à l'accroissement du nombre des brigades. Elle se répartit comme il suit :

Litt. g)	fr.	1,685	»
— i)		900	»
— j)		13,984	»
— l)		9,000	»
— n)		33,000	»
— o)		8,110	»
TOTAL.		fr.	66,679

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE III.

ART. 3. — *Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Ce crédit forme la suite de ceux qui ont été portés aux Budgets des exercices précédents.

Une partie importante (610,000 francs) est nécessaire pour la continuation des travaux de la caserne destinée à l'escadron mobile installé provisoirement à Tervueren, de manière qu'elle puisse être occupée vers le milieu de l'année 1908; le surplus sera employé à la construction de bâtiments à affecter au logement de diverses brigades tant anciennes que nouvelles, à l'amélioration ou à l'achèvement de bâtiments déjà occupés par la gendarmerie ou d'immeubles à approprier à l'usage de casernes, et enfin à l'acquisition d'objets d'ameublement.

(4)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

KONING DER BELGEN,

A tous présents et à venir, Salut.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden:

ARTICLE UNIQUE.

EENIG ARTIKEL.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1907 est fixé :

De Begrooting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1907 is vastgesteld :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de sept millions quatre cent cinq mille neuf cent cinquante-sept francs fr. 7,403,937 »

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zeven millioen vier honderd vijf duizend negenhonderd zeven en vijftig frank fr. 7,403,937 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme d'un million cinq cent mille francs. 1,500,000 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van één millioen vijf honderd duizend frank 1,500,000 »

Soit ensemble à la somme de huit millions neuf cent cinq mille neuf cent cinquante-sept francs. 8,903,937 » conformément au tableau ci-annexé.

Te zamen op de som van acht millioen negen honderd vijf duizend negen honderd zeven en vijftig frank. 8,903,937 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Laeken, le 6 octobre 1906.

Gegeven te Laeken, den 6ⁿ October 1906.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre de la Guerre,

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,

De Minister van Financiën
en Openbare Werken,

C^o DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1907.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
1	Traitements et autres allocations et prestations	7,570,957 *	7,570,957 *
CHAPITRE II.			
2	Pensions et secours	55,000 *	55,000 *
TOTAL fr.			7,405,957 *
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE III.			
3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier	1,500,000 "	1,500,000 *
TOTAL DU BUDGET DE LA GENDARMERIE. . . . fr.			8,905,957 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 6 octobre 1906.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,
C^{te} DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING DER GENDARMERIE VOOR HET DIENSTJAAR 1907.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
1	Jaarwedden en andere toekenningen en verstrekkingen	7,570,957 •	7,570,957 •
HOOFDSTUK II.			
2	Pensioenen en hulpgelden	35,000 •	35,000 •
TOTAAL. fr.			7,405,957 •
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK III.			
5	Verbetering der kazerneering : gebouwen en meubeleering	1,500,000 •	1,500,000 •
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER GENDARMERIE. . . . fr.			8,005,957 •

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 6^o October 1906.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

C^{to} DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1907

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

N° DES ARTICLES. LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1907.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.
		GENDARMERIE (a).		
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
	CHAPITRE 1^{er}.			
	Traitements et autres allocations et prestations.			
	Traitements.			
	EFFECTIF.			
	HOMMES.	CHEVAUX.		
	71	85		
	5,211	1,825		
	5,282	1,908		
a		1 ^o Officiers de tous grades fr. 279,545 25		
		2 ^o Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 4,569,190 »		
		3 ^o Indemnités aux officiers de l'escadron mobile et d'instruction, au capitaine adjudant-major et à l'officier adjoint à l'état-major du corps 4,200 »		
		4 ^o Indemnités de marche aux officiers 6,000 »		
		5 ^o Indemnités aux sous-officiers instructeurs de l'escadron mobile et d'instruction 6,000 »		
		6 ^o Indemnités aux sous-officiers administrateurs 7,600 »		
		7 ^o Indemnités aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés, veufs avec enfants, ou divorcés ayant la garde de leurs enfants, qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale. Indemnités aux gendarmes chargés d'accompagner les commandants de district aux revues annuelles des permissionnaires 40,500 »		
		8 ^o Indemnités au personnel de la brigade de sûreté de Laeken 5,070 »		
		9 ^o Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus officiers 2,000 »		
		10 ^o Indemnités pour l'achat d'un cheval id. id. 4,000 »		
		11 ^o Haute paie pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence dans un but de sécurité générale 379,500 »		
		12 ^o Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :		
		96 hommes à cheval, à 500 francs 48,000 »		
		80 — à pied, à 150 francs 9,000 »		
		} 57,000 »		
		TOTAL. fr. 5,560,405 25		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 1,800 »		
		5,558,605 25		
	Fourrages.			
		1 ^o Indemnités de monture aux officiers 42,500 »		
		2 ^o 192,720 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 27 244,754 40		
b		3 ^o 472,675 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 54 653,384 50		
		TOTAL. fr. 920,638 90		
		A DÉDUIRE, pour incomplets 4,990 90		
		915,648 »		
	Entretien de la buffleterie et du harnachement.			
		1 ^o 1,588 gendarmes à pied, à 1 franc par an fr. 1,588 »	7,370,957	7,304,278
		2 ^o 1,825 — à cheval, à 2 francs par an 5,646 »		
		5,034 »		
		3,211		
	Couchage des hommes.			
d		1,172,015 journées de couchage des hommes, à raison de 5 centimes 58,600 75		
		A REPORTER. fr. 6,337,888 »	7,370,957	7,304,278

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1905	DÉPENSES de l'exercice 1904.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																										
Augmentation.	Diminution.																																																																																																																																													
				(a) Ce Corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																																										
				Officiers.																																																																																																																																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables, médecins et vétérinaires.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Colonel</td> <td>9,500 »</td> <td>9,500 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>7,100 »</td> <td>7,100 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>6,500 »</td> <td>18,900 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>Capitaine en premier quartier maître</td> <td>4,500 »</td> <td>4,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— en second administrateur d'hôpital</td> <td>3,650 »</td> <td>3,650 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Médecin de régiment de 2^e classe</td> <td>5,100 »</td> <td>5,100 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de régiment</td> <td>5,100 »</td> <td>5,100 »</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>Capitaines commandants dont 1 adj.-major</td> <td>5,100 »</td> <td>86,100 »</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>»</td> <td>11</td> <td>— en second</td> <td>4,200 »</td> <td>46,200 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Lieutenants</td> <td>3,250 »</td> <td>65,000 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>2,950 »</td> <td>59,000 »</td> </tr> <tr> <td>67</td> <td>4</td> <td>85</td> <td></td> <td></td> <td>279,980 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>71</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	1	»	2	Colonel	9,500 »	9,500 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	7,100 »	7,100 »	5	»	6	Majors	6,500 »	18,900 »	»	1	»	Capitaine en premier quartier maître	4,500 »	4,500 »	»	1	»	— en second administrateur d'hôpital	3,650 »	3,650 »	»	1	1	Médecin de régiment de 2 ^e classe	5,100 »	5,100 »	»	1	1	Vétérinaire de régiment	5,100 »	5,100 »	11	»	22	Capitaines commandants dont 1 adj.-major	5,100 »	86,100 »	11	»	11	— en second	4,200 »	46,200 »	20	»	20	Lieutenants	3,250 »	65,000 »	20	»	20	Sous-lieutenants	2,950 »	59,000 »	67	4	85			279,980 »			71																																																									
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.																																																																																																																																									
1	»	2	Colonel	9,500 »	9,500 »																																																																																																																																									
1	»	2	Lieutenant-colonel	7,100 »	7,100 »																																																																																																																																									
5	»	6	Majors	6,500 »	18,900 »																																																																																																																																									
»	1	»	Capitaine en premier quartier maître	4,500 »	4,500 »																																																																																																																																									
»	1	»	— en second administrateur d'hôpital	3,650 »	3,650 »																																																																																																																																									
»	1	1	Médecin de régiment de 2 ^e classe	5,100 »	5,100 »																																																																																																																																									
»	1	1	Vétérinaire de régiment	5,100 »	5,100 »																																																																																																																																									
11	»	22	Capitaines commandants dont 1 adj.-major	5,100 »	86,100 »																																																																																																																																									
11	»	11	— en second	4,200 »	46,200 »																																																																																																																																									
20	»	20	Lieutenants	3,250 »	65,000 »																																																																																																																																									
20	»	20	Sous-lieutenants	2,950 »	59,000 »																																																																																																																																									
67	4	85			279,980 »																																																																																																																																									
		71																																																																																																																																												
				A AJOUTER :																																																																																																																																										
				<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier</td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL fr.</td> <td>280,980 »</td> </tr> <tr> <td>A déduire 1/2 % pour médicaments</td> <td>1,404 75</td> </tr> <tr> <td>Reste fr.</td> <td>279,575 25</td> </tr> </tbody> </table>	Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »	TOTAL fr.	280,980 »	A déduire 1/2 % pour médicaments	1,404 75	Reste fr.	279,575 25																																																																																																																																		
Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »																																																																																																																																													
TOTAL fr.	280,980 »																																																																																																																																													
A déduire 1/2 % pour médicaments	1,404 75																																																																																																																																													
Reste fr.	279,575 25																																																																																																																																													
				Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>MONTANT</th> <th>Nombre de journées d'indemnités de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>2,250</td> <td>9,000 »</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Adjudants de compagnie</td> <td>2,200</td> <td>22,000 »</td> <td>5,630</td> </tr> <tr> <td>42</td> <td>42</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs. { à cheval.</td> <td>2,100</td> <td>88,200 »</td> <td>15,350</td> </tr> <tr> <td>51</td> <td>»</td> <td>{ à pied</td> <td>1,800</td> <td>85,800 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>88</td> <td>88</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis. { à cheval.</td> <td>2,020</td> <td>177,760 »</td> <td>32,120</td> </tr> <tr> <td>61</td> <td>»</td> <td>{ à pied</td> <td>1,730</td> <td>88,230 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Maréchaux-des-logis fourriers à cheval</td> <td>2,000</td> <td>20,000 »</td> <td>5,650</td> </tr> <tr> <td>82</td> <td>82</td> <td>Maréchaux-des-logis commandants { à cheval.</td> <td>1,970</td> <td>161,510 »</td> <td>29,930</td> </tr> <tr> <td>92</td> <td>»</td> <td>{ à pied</td> <td>1,710</td> <td>157,520 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>125</td> <td>125</td> <td>des-logis { en sous-ordre { à cheval.</td> <td>1,880</td> <td>251,240 »</td> <td>44,895</td> </tr> <tr> <td>112</td> <td>»</td> <td>{ à pied</td> <td>1,020</td> <td>181,440 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>74</td> <td>74</td> <td>Brigadiers</td> <td>1,510</td> <td>115,960 »</td> <td>27,010</td> </tr> <tr> <td>52</td> <td>»</td> <td>{ à pied</td> <td>1,520</td> <td>68,640 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>978</td> <td>»</td> <td>Gendarmes de 1^{re} classe</td> <td>1,460</td> <td>1,335,480 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>{ à pied</td> <td>1,210</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,380</td> <td>1,408,640 »</td> <td>307,550</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>{ à pied</td> <td>1,160</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>— de 3^e classe</td> <td>1,520</td> <td>449,940 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>{ à pied</td> <td>1,110</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1,096</td> <td>1,390</td> <td></td> <td></td> <td>4,569,100 »</td> <td>665,395</td> </tr> <tr> <td>306</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5,211</td> <td>1,825</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT	Nombre de journées d'indemnités de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers	2,250	9,000 »	1,400	10	10	Adjudants de compagnie	2,200	22,000 »	5,630	42	42	Maréchaux-des-logis chefs. { à cheval.	2,100	88,200 »	15,350	51	»	{ à pied	1,800	85,800 »	»	88	88	Premiers maréchaux-des-logis. { à cheval.	2,020	177,760 »	32,120	61	»	{ à pied	1,730	88,230 »	»	10	10	Maréchaux-des-logis fourriers à cheval	2,000	20,000 »	5,650	82	82	Maréchaux-des-logis commandants { à cheval.	1,970	161,510 »	29,930	92	»	{ à pied	1,710	157,520 »	»	125	125	des-logis { en sous-ordre { à cheval.	1,880	251,240 »	44,895	112	»	{ à pied	1,020	181,440 »	»	74	74	Brigadiers	1,510	115,960 »	27,010	52	»	{ à pied	1,520	68,640 »	»	978	»	Gendarmes de 1 ^{re} classe	1,460	1,335,480 »	»			{ à pied	1,210	»	»			— de 2 ^e classe	1,380	1,408,640 »	307,550			{ à pied	1,160	»	»			— de 3 ^e classe	1,520	449,940 »	»			{ à pied	1,110	»	»	1,096	1,390			4,569,100 »	665,395	306						5,211	1,825				
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT	Nombre de journées d'indemnités de fourrages.																																																																																																																																									
4	4	Adjudants-sous-officiers	2,250	9,000 »	1,400																																																																																																																																									
10	10	Adjudants de compagnie	2,200	22,000 »	5,630																																																																																																																																									
42	42	Maréchaux-des-logis chefs. { à cheval.	2,100	88,200 »	15,350																																																																																																																																									
51	»	{ à pied	1,800	85,800 »	»																																																																																																																																									
88	88	Premiers maréchaux-des-logis. { à cheval.	2,020	177,760 »	32,120																																																																																																																																									
61	»	{ à pied	1,730	88,230 »	»																																																																																																																																									
10	10	Maréchaux-des-logis fourriers à cheval	2,000	20,000 »	5,650																																																																																																																																									
82	82	Maréchaux-des-logis commandants { à cheval.	1,970	161,510 »	29,930																																																																																																																																									
92	»	{ à pied	1,710	157,520 »	»																																																																																																																																									
125	125	des-logis { en sous-ordre { à cheval.	1,880	251,240 »	44,895																																																																																																																																									
112	»	{ à pied	1,020	181,440 »	»																																																																																																																																									
74	74	Brigadiers	1,510	115,960 »	27,010																																																																																																																																									
52	»	{ à pied	1,520	68,640 »	»																																																																																																																																									
978	»	Gendarmes de 1 ^{re} classe	1,460	1,335,480 »	»																																																																																																																																									
		{ à pied	1,210	»	»																																																																																																																																									
		— de 2 ^e classe	1,380	1,408,640 »	307,550																																																																																																																																									
		{ à pied	1,160	»	»																																																																																																																																									
		— de 3 ^e classe	1,520	449,940 »	»																																																																																																																																									
		{ à pied	1,110	»	»																																																																																																																																									
1,096	1,390			4,569,100 »	665,395																																																																																																																																									
306																																																																																																																																														
5,211	1,825																																																																																																																																													
60,670 »		7,290,715 25	7,054,245 51																																																																																																																																											
60,679 »		7,290,715 25	7,054,245 51																																																																																																																																											

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

N ^o DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1907.	alloués pour l'exercice 1906
		REPORT . . . fr. 6,357,888	7,570,057	7,504,278
		Casernement.		
e.		Entretien des casernes. Loyers de locaux et du mobilier	565,000	
f.		Abonnement téléphonique des brigades	110,000	
		Dépenses diverses.		
g.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers.	101,775	
h.		Id des différents chefs de service du génie	5,000	
i.		Moyens de transport aux troupes en marche	18,000	
j.		Frais de route, de séjour, de déménagement et de tournée des officiers de gendarmerie. Voyages des officiers admis à la pension, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume. Frais de route et de séjour dus aux officiers et au personnel du génie à l'occasion de voyages effectués pour l'entretien des casernes de gendarmerie. Frais de route et de séjour aux officiers de l'armée, membres des jurys des examens de la gendarmerie.	40,000	
k.		Indemnités du chef de travail extraordinaire ou supplémentaire à ces officiers et à ce personnel ainsi qu'aux chefs de brigade pour la direction ou la surveillance de ces travaux.	5,000	
l.		Frais de déménagement des sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	20,000	
m.		Armement et munitions.	50,000	
n.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie.	95,000	
o.		Transport de fonds, d'effets, etc.	15,000	
p.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc.	4,510	
q.		Allocation pour l'entretien des écuries et la ferrure des chevaux de l'escadron mobile et d'instruction	5,400	
r.		Allocation pour l'achat de petit matériel pour les écuries.	12,610	
s.		Frais d'entretien dans les hôpitaux des sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés	7,000	
t.		Fonds d'instruction	750	
u.		Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	2,215	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	7,570,057	7,504,278
		CHAPITRE II.		AUGMENTATION. . . fr.
		Pensions, secours et indemnités.		
2	»	Pensions temporaires et arriérées; paiement des termes de pension échus avant l'inscription au grand-livre; secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles; secours et indemnités à des gendarmes réformés pour infirmités contractées par le fait du service et ne donnant pas droit à une pension; secours et indemnités aux gendarmes réformés pour infirmités contractées au service, mais non par le fait du service.	55,000	55,000
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	55,000	55,000
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
		CHAPITRE III.		
		Services divers.		
3	»	Amélioration du casernement: bâtiments et mobilier	1,500,000	1,400,000
»	»	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés (<i>pour mémoire</i>).	"	22,110
»	»	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés (<i>pour mémoire</i>).	"	6,450
»	»	Acquisition de banderoles de carabine pour les hommes montés (<i>pour mémoire</i>)	"	"
»	»	Acquisition d'exemplaires de l'ouvrage: <i>Lois pénales usuelles</i> (<i>pour mémoire</i>).	"	"
»	»	Armement (<i>pour mémoire</i>).	"	"
»	»	Reprise d'objets de literie en usage dans les brigades de la province de Limbourg et acquisition d'objets neufs pour assurer le service du couchage par l'État (<i>pour mémoire</i>)	"	"
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	1,500,000	1,428,500
				AUGMENTATION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1905.	DÉPENSES de l'exercice 1904.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
66,679 °	°	7,290,713 25	7,054,245 51	
66,679 °	°	7,290,713 25	7,054,245 51	
66,679 °				

°	°	41,500 °	42,272 36
°	°	41,500 °	42,272 36

100,000 °	°	1,400,000 °	1,197,570 21
°	22,110 °	3,780 °	23,354 °
°	0,450 °	2,100 °	12,138 70
°	°	12,500 °	°
°	°	2,215 °	°
°	°	°	224,099 03
°	°	°	27,564 87
100,000 °	28,560 °	1,420,595 °	1,485,407 71
71,440 °			

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1907.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.
<i>Récapitulation</i>			
I.	Traitements et autres allocations et prestations	7,570,957	7,504,278
II.	Pensions, secours et indemnités	55,000	55,000
III.	Dépenses exceptionnelles	1,500,000	1,428,560
ENSEMBLE. . . . fr.		8,005,957	8,767,858
AUGMENTATION. . . . fr			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1905.	DÉPENSES de l'exercice 1904.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
66,679 »	»	7,290,715 25	7,054,245 51	
»	»	41,500 »	42,272 56	
71,440 »	»	1,420,595 »	1,485,407 71	
158,110 »	»	8,752,808 25	8,561,925 58	
158,110 »				